



Grandes règles lors des activités étudiantes (Incluant les activités d'intégration)

Engagement envers les grandes règles de l'ÉTS pour les activités étudiantes

Je, soussigné-e, (prénom et nom) _____
m'engage, à respecter les principes directeurs de l'école de technologie supérieure en ce qui a trait aux activités d'intégration.

1. Respect de la personne.

- Tout comportement visant au non-respect des personnes sur le plan physique, moral ou psychologique est proscrit. Cela comprend les comportements (gestes ou paroles) encourageant toute forme de discrimination, de harcèlement, ainsi que les incivilités et violences (à caractère sexuel ou non). Un seul avertissement mènera à l'expulsion du participant.
- Tous comportement jugé dégradant est proscrit. (L'aspect domination versus-soumission, langage vulgaire, à connotation violente ou sexuelle)
- Ne pas forcer une personne à prendre part à une activité, un jeu ou une situation qui la rend inconfortable;
- Faire la différence: intervenir lorsque vous êtes témoin d'une situation que vous jugez déplaisante;

2. Conscience des conséquences possibles des activités.

- Rester sécuritaire durant les activités;
- Aucune nudité;

3. Respect de l'environnement.

- Ne pas utiliser des aliments lors des jeux et des activités afin d'éviter le gaspillage alimentaire;
- Aucun acte de vandalisme n'est toléré;
- Respecter les installations, le matériel et les consignes des organisateurs/chefs d'équipe;
- Être sensible au respect de l'environnement;

4. Respect de la réglementation de l'Université en ce qui a trait à l'alcool, ainsi que la réglementation de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

- La consommation d'alcool n'est pas obligatoire;
- Les jeux de calage sont interdits;
- Aucune incitation à boire n'est tolérée;
- Il est interdit d'apporter de l'alcool de l'extérieur sur les lieux des intégrations (Les contrevenants seront expulsés).

Signature _____ Date _____